

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 02 juillet 2024

Séance ordinaire du **02 juillet 2024** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 14

Absents : 01

Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire

Secrétaire de séance : M. SCHOSSELER Daniel

Date de convocation : 25 juin 2024

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX
Dominique - ROSFELDER Dominique - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mme SAETTEL Christiane

6. Aménagement et sécurisation de la grotte de la cour de l'école

M. le Maire confirme le maintien de la grotte à son emplacement actuel, dans la cour de l'école.
Il annonce qu'en vue de la messe qui s'y tiendra le 15 août 2024, un nettoyage de la végétation et des abords de la grotte s'impose. Ces travaux seront effectués par les ouvriers communaux.
Par ailleurs, par mesure de sécurité, pour éviter que les enfants ne grimpent sur les rocailles, des barrières seront mises en place. M. Hervé BENTZ propose d'installer ensuite une clôture démontable autour de la grotte. Le Conseil Municipal y est favorable.

Concernant l'accès de la cour de l'école élémentaire, M. le Maire rappelle que dans le cadre du plan Vigipirate les établissements scolaires ne doivent pas être ouverts à la circulation du public. Or, le portail d'entrée de la mairie reste quasiment toujours ouvert, du fait aussi des allées et venues des locataires de la mairie.

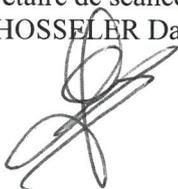
M. ROSFELDER Dominique a sollicité plusieurs devis pour motoriser un ventail du portail et mise en place d'un interphone sans fil. Coût estimatif : entre 5 000,-€ et 6 000,-€.

Afin de gérer au mieux les accès, M. le Maire et M. ROSFELDER Dominique préconisent une autre alternative. Ils proposent de laisser le grand portail d'entrée de la mairie ouvert, sans le modifier et de faire poser deux portillons de part et d'autre de l'école, entre l'école et le mur en haut des marches. Dans cette éventualité il suffira de déplacer le visiophone existant de l'autre côté de la porte.

Cette solution semble plus simple à mettre en œuvre que l'automatisation du portail pour un coût plus ou moins équivalent.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve l'option deux, c'est-à-dire, la mise en place de deux portillons.

Le secrétaire de séance,
M. SCHOSSELER Daniel



Délibération certifiée conforme.

Innenheim, le 16 juillet 2024

Le Maire,

M. Jean-Claude JULLY.

